

Assemblée générale et banquet

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 23

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

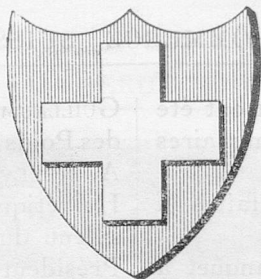
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSUIS-PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70
SECTION DU SUD-EST : MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.
MM. G. BRANDT, FÉLIX DU PASQUIER et F.-E. HIRT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, *Président* ; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.
MM. H. BRACK, G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER,
CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM,
HENRY LOHRER, A.-J. MARET,
E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.
Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET. — ÉTAT DES MEMBRES. — FOIRE DE BALE. — JOURNÉE DES SUISSES A L'ÉTRANGER. — CONFÉRENCE DE M. BALMER. — LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'IMPORTATION. — EXPOSITION DES ARTISTES SUISSES. — CATALOGUE DES PRODUCTEURS ET EXPORTATEURS ESPAGNOLS. — COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE PENDANT LE MOIS DE MARS 1922. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES. — AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE. — OFFRES DE REPRÉSENTATION. — DEMANDE D'EMPLOI. — QUELQUES ADRESSES UTILES A PARIS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET

Dans l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce Suisse en France qui a eu lieu

au siège social le mardi 21 mars, à 17 heures sous la Présidence d'honneur de M. Alphonse DUNANT, ministre de Suisse, les rapports présentés par le Président du Conseil d'Administration, par le Trésorier et par les Commissaires des comptes ont été adoptés à l'unanimité. Après quoi, l'Assemblée procéda à diverses nominations :

M. Ferdinand DOBLER, président de la Chambre de Commerce Suisse en France dont le mandat était arrivé à expiration, a été réélu pour une nouvelle période de 3 ans.

M. H. BRACK, Directeur des Etablissements Verminck, à Marseille, a été élu membre du Conseil d'Administration comme délégué de la Section du Sud-Est.



Enfin, MM. de CERJAT et de RHAM ont été confirmés dans leurs fonctions de Commissaires des comptes.

Toutes ces nominations ont été faites à l'unanimité.

Après l'Assemblée générale, un banquet a réuni dans les salons de l'Hôtel Continental les membres de la Chambre et leurs invités. Les personnes suivantes y assistaient :

MM. Alphonse DUNANT, Ministre de Suisse ; Lucien DIOR, Ministre du Commerce ; Geo GERALD, Député ; DEJEAN, Directeur des Chemins de fer de l'Etat ; RIBOUD, Directeur de la Compagnie de l'Est ; PAUL, Directeur des Chemins de Fer du Midi ; FAMECHON, Directeur de l'Office National du Tourisme ; GRUZON, Secrétaire Général de la Compagnie de l'Est ; SCHOELLER, Sous-Chef de l'Exploitation chargé des Services Commerciaux et Administratifs des Chemins de Fer du Nord ; MONTHEILHET, Sous-Directeur de l'Office National du Commerce Extérieur.

MM. DOLLEANS, Secrétaire-Général de la Chambre de Commerce Internationale ; John LAURIER, Président de la Chambre de Commerce Britannique ; Ch. NEEF, Président de la Chambre de Commerce Belge ; Van HEMERT, Président de la Chambre de Commerce Néerlandaise ; Axel EGNELL, Président de la Chambre de Commerce Suédoise ; QUINTERO, Vice-Président de la Chambre de Commerce Espagnole ; Luiz CIERCO, Vice-Président de la Chambre de Commerce Portugaise ; DONATI, de la Chambre de Commerce Italienne ; François HLAVACEK, Vice-Président de la Chambre de Commerce Franco-Tchèque ; BUTLER, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce Britannique, Chambre de Commerce Hellénique.

MM. GUERINEAU, Président de la Société Anonyme des Terres Réfractaires de Provins ; JACOMET, Administrateur-Délégué de la Société Anonyme des Terres Réfractaires de Provins ; L. DELLOYE, Directeur-Général de la Fabrication et de la Vente des Manufactures de Saint-Gobain ; THURNHEER, Premier Secrétaire de la Légation de Suisse ; DE WECK, Premier Secrétaire de la Légation de Suisse ; JOUVET, Attaché à la Légation de Suisse ; Georges MEYER, Consul de Suisse à Lyon ; Paul LEUBA, Consul de Suisse à Marseille ; JUNOD, Directeur de l'Office Suisse du Tourisme ; Charles-Edmond

GUILLAUME, Directeur du Bureau International des Poids et Mesures ; BITTERLI, Gustave DORET, A. RENEVIER, D^r WELTI, Président de la Société Helvétique de Bienfaisance ; SENNHAUSER, Président du Cercle Commercial Suisse ; KIPFER, Président de la Société Suisse de Secours Mutuels ; GIERSEN, Président de la Chorale Suisse ; Albert TRONC, de la Revue *L'Exportateur Français* ; GANZONI-LAZONE, du Journal *Les Débats* ; JENNY, du Journal *Le Temps*, PFISTER, du Journal *Le Daily-Mail* ; PUPIER, de la *Journée Industrielle* ; MORF, correspondant des *Basler Nachrichten* et du *Bund* ; Max MULLER, correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

MM. Ferdinand DOBLER, Président de la Chambre de Commerce Suisse ; Auguste DUPLAN, Vice-Président de la Chambre de Commerce Suisse ; A. BARCA ; BARCA ; BEGLINGER ; BOUVIER ; BRUDER ; BRUNET ; Ch. COURVOISIER ; C. DELAPRAZ ; EGLI ; Charles GIACOMETTI ; Julien GIRARD ; GODFRAY ; A. GRAF ; GRIVEL ; H. GUNTHERT ; Ernest GUTZWILLER ; HAEGGI ; F.-E. HIRT ; JACCARD ; André-Vincent JAM ; JELMINI ; Jean JEMINI ; Hugues JEQUIER ; E.-O. JUCKER ; Henri KELLER, Lyon ; Henry KELLER, Paris ; LANDIS & GYR ; La ROCHE ; LAUTERBOURG ; Henry LOHRER ; MABIRE ; Auguste MARGUET ; Henri MARGUET ; MATHEZ ; Faustin MONA ; Ernest MONVERT ; Paul MULLER ; J. MULLER, Lyon ; Jacques de PURY ; H.-F. WEBER ; WESSEL ; G. WYDER.

Le Président de la Chambre de Commerce, M. Ferdinand DOBLER a ouvert la série des discours et a souhaité la bienvenue aux invités de la Chambre en ces termes :

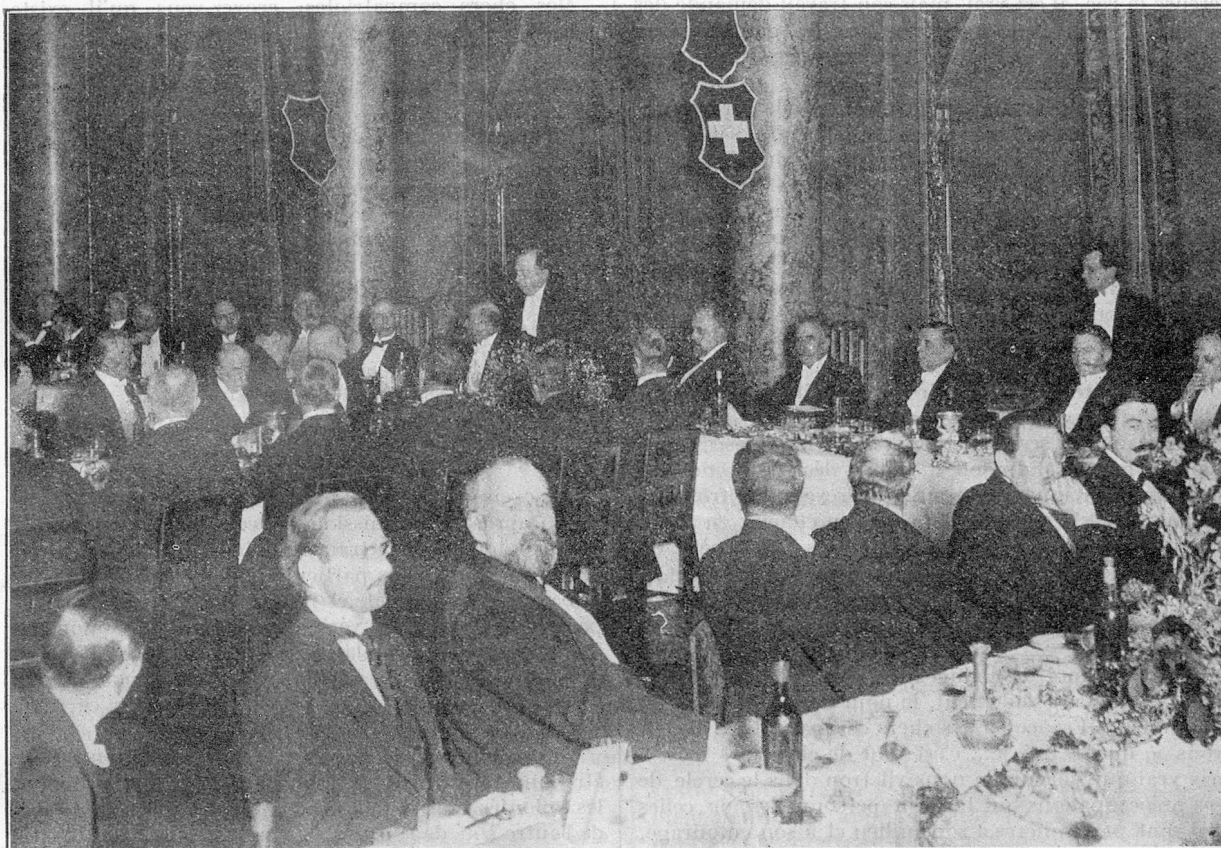
MESSIEURS LES MINISTRES,

MESSIEURS,

L'usage veut que ce soit le Président de notre Chambre de Commerce qui prenne la parole le premier. Cet usage me confère à la fois un privilège et une redoutable obligation.

J'use, tout d'abord, de mon privilège de souhaiter la bienvenue à notre Ministre de Suisse, Président d'honneur de notre Chambre M. A. DUNANT, qui a bien voulu accepter de présider notre banquet ce soir.

Je remercie M. le Ministre du Commerce M. DIOR, qui nous fait le grand honneur d'assister à notre réunion et je remercie nos aimables invités, ainsi que tous nos chers Collègues, qui n'ont pas craint de nous consacrer leur soirée d'aujourd'hui. Tous, vous êtes venus pour nous prouver votre intérêt et votre sympathie, nous montrer l'importance que vous attachez à notre œuvre et nous témoigner votre bienveillante et



M. DIOR, Ministre du Commerce, prononce son discours au Banquet de la Chambre de Commerce.

sincère amitié. Nous vous en sommes sincèrement reconnaissants.

Mais l'obligation de vous adresser le premier discours est bien lourde pour moi ; je me souviens des éloquentes paroles que plusieurs de nos invités ont prononcées ici-même à l'occasion de notre dernier banquet et je ne saurais concourir avec eux en matière d'éloquence. Je dois me consoler avec l'idée que, dans un banquet, on sert toujours le vin ordinaire en premier et que l'on garde les vins fins pour le dessert ; je reste donc dans la règle.

L'année dernière, j'ai eu le plaisir de vous présenter la Chambre de Commerce Suisse en France, au baptême officiel de laquelle vous étiez venu assister si aimablement. Depuis, notre enfant a grandi, il s'est mis résolument au travail, tant à Paris, qu'en province, il a commencé à aller dans le monde et, j'espère, à s'y faire des amis. Mais, tout cela ne forme guère le sujet d'un discours.

De quoi dois-je vous parler ce soir ? Dois-je vous apporter des statistiques, une dissertation sur les changes, le protectionnisme ou le libre échange ? Nous pourrions ne pas être tous d'accord et un banquet ne doit pas être l'occasion d'une dispute. Je choisis donc un autre sujet, qui me paraît de toute actualité.

Je voudrais essayer de dégager le rôle des Chambres de Commerce par ce temps de crise, en particulier celui de notre Chambre de Commerce Suisse en France.

Pour combattre l'ennemi, il faut, avant tout, bien le connaître. Qu'est-ce donc qu'une crise. Les uns diront : « Une crise est une période de désordre économique et social » ; d'autres la définiront par « un manque général de confiance » ; d'autres enfin diront que c'est « une époque de difficultés de production et d'échange ». Permettez-moi de hasarder une définition toute différente. « Une crise, dirai-je, est la meilleure occasion offerte aux hommes pour montrer ce qu'ils valent. » Il en découle immédiatement la responsabilité pour chacun de la saisir et de s'en servir. Comment doit-il et peut-il le faire ?

Avant tout, c'est l'effort individuel, l'initiative personnelle qui doit se manifester. C'est le grand ressort, souvent caché, qui est à la base de tout. N'êtes-vous pas frappés par le fait, qu'à l'origine de tous les grands événements, il y a une parole échappée à un orateur, une phrase écrite par un philosophe, un trait de génie sorti d'un cerveau inventif. Qu'on ne dise donc pas que, dans nos temps modernes, la masse et le nombre étoufferont la valeur personnelle.

Mais, faisons un pas de plus. Voici plusieurs initiatives personnelles qui se produisent ; vont-elles se contrecarrer, se nuire, s'annuler ? Non pas, si chacun, en montrant ce qu'il vaut, sait reconnaître ce que vaut son voisin ; car alors toutes ces initiatives s'associeront, se compléteront, se corrigeront.

Puis-je employer une image ? La goutte d'eau isolée

creuse le roc, il est vrai, mais son travail demande des siècles. Réunies en grand nombre, les gouttes d'eau forment les vagues puissantes auxquelles aucun obstacle ne peut résister.

Quelle que soit la valeur de chacun, elle sera centuplée par l'association avec celle du voisin, s'il sait la découvrir et l'apprécier. Comment arriver à ce résultat ?

Pour sortir des généralités, laissez-moi, pendant quelques instants m'adresser plus particulièrement à mes compatriotes ; nous allons faire une petite excursion en Suisse, excursion à laquelle je vous invite tous à participer. Nous n'aurons pas recours aux chemins de fer — je m'en excuse auprès de nos distingués convives qui les représentent ici avec tant d'amabilité et de compétence — nous irons plus vite par la pensée et nous n'aurons pas à craindre d'accident.

Dans une de ses plus jolies poésies composées pendant la guerre, Edmond Rostand, décrit sa rencontre avec un montagnard Basque, qui, revenu du front en permission, s'est remis à faucher son champ, en attendant de repartir pour les tranchées. Le poète lui demande : « Quelle impression rapportes-tu du front ? » et le montagnard lui répond simplement :

« Oh, je ne savais pas que la France... c'était tant de choses. »

Permettez-moi de changer un mot et de substituer pour un instant seulement, le nom de la « Suisse » au nom de la « France ». Mes chers compatriotes : Savez-vous « que la Suisse... c'est tant de choses » ? N'est-il pas vrai que chacun de nous vit trop dans le cercle de ses préoccupations qui lui sont personnelles, de celles qui sont particulières à son milieu et à son entourage, et qu'il ignore ainsi, bien souvent, aussi bien les soucis que la valeur de ses concitoyens.

Pour beaucoup de gens, la Suisse est un joli pays, où l'on va en été pour admirer ses montagnes et ses lacs, et, l'hiver pour y faire du sport. C'est la définition que vous trouverez dans tous les guides. Mais, venez y étudier les fruits de sa liberté six fois séculaire, ses institutions politiques, ses industries, son commerce, ses œuvres de prévoyance et de protection sociale publiques et privées, ses écoles, ses universités ; vous y ferez maintes découvertes intéressantes.

Laissez-moi choisir un exemple typique. Je le prends dans le domaine des écoles. J'ai suivi, pendant douze ans les écoles de la Ville de Bâle. Trois années d'études élémentaires, six d'études secondaires, trois d'études classiques et supérieures, tel était le programme. Sans entrer dans le détail, je dirai que cet enseignement, comprenait, du côté des lettres : sept années de langues modernes, neuf de latin, cinq de grec, voire même d'hébreu — facultative celle-là — ; du côté des sciences : la géométrie, l'algèbre, la physique et la chimie ; comme accessoires : le dessin, le chant, la gymnastique.

Ce programme paraît assez chargé, n'est-il pas vrai ? Il y avait de quoi apprendre beaucoup et malheureusement de quoi oublier plus encore. Mais devinez ce que coûtait ces douze années d'études aussi complètes ? Exactement 378 francs, soit environ 30 francs par an, ou 2 fr. 50 par mois, et encore l'École fournissait-elle aux élèves les plumes et le papier pendant les neuf premières années, c'est-à-dire, jusqu'à l'âge de quinze ans.

Mes chers compatriotes, croyez-vous qu'il existe actuellement un autre pays que la Suisse, où l'instruction soit donnée — c'est bien le mot — aux enfants de toutes les classes avec cette libéralité toute démocratique ?

En ce moment, où la préparation des enfants à la bataille de la vie forme une des préoccupations principales dans tous les pays, vous apprécierez, tout particulièrement ce que notre Patrie nous donne dans ce domaine et vous en concluez ce que nous lui devons en échange.

En regardant tout cela de près, ne serez-vous pas obligés de vous avouer à vous-mêmes : « Non, je ne savais pas que la... Suisse, c'était tant de choses. » Or, « ces tant de choses » sont bien le produit d'initiatives personnelles associées les unes aux autres. L'origine même de notre Patrie n'est-elle pas dans la volonté et l'énergie de quelques-uns, décidés à conquérir la liberté ?

Ces exemples vous montrent quelle est votre tâche à vous, après la permission de ce soir. Demain, vous devrez retourner aux tranchées de la lutte journalière ; vous êtes placés plus particulièrement dans la zone de la bataille commerciale et industrielle ; elle est dure et pénible. On peut dire véritablement qu'en ce moment « notre patrie est en danger » ; chacun lui doit et se doit à lui-même de ne négliger aucun effort pour l'aider à traverser la crise, c'est-à-dire de montrer ce qu'il vaut.

Notre Chambre de Commerce Suisse en France doit être un groupement de toutes les énergies, de toutes les volontés individuelles. Le repos ne sera permis que de l'autre côté de la crise.

Mais je n'oublie pas que la crise est internationale et universelle. Nos Collègues des Chambres de Commerce Françaises et Etrangères, que j'ai le plaisir de voir en si grand nombre autour de ces tables, ont les mêmes préoccupations, les mêmes devoirs que nous. Si, pour chacune d'elle, les questions se posent tant, soit peu différemment, leur but fondamental est le même : Elles cherchent à améliorer les relations de leurs pays avec les autres. Elles doivent, comme la nôtre, associer leurs efforts individuels à ceux de leurs Collègues des autres Chambres de Commerce ; car ce n'est que de la collaboration que l'on peut espérer la solution finale, quoique lente de la crise internationale.

Puisque je me suis fait ce soir l'apôtre des initiatives personnelles et de leur association entre elles, permettez-moi de remercier, au nom de tous mes Collègues et Collaborateurs, le Gouvernement de la République française, qui nous accorde sa large hospitalité, M. le Ministre du Commerce qui, personnellement et par ses services administratifs, a si souvent facilité notre tâche, le Gouvernement fédéral et notre ministre, M. A. DUNANT, qui nous montrent toujours tant de bienveillance, nos Collègues des Chambres de Commerce Etrangères avec lesquelles nous avons des relations si cordiales, enfin, tous les membres et amis de notre Chambre de Commerce Suisse en France qui, par leur appui moral et matériel, secondent nos efforts et nous témoignent leur confiance.

Je bois à la santé de M. le Président de la République, à la santé de M. le Ministre du Commerce, à la santé de tous nos aimables convives et amis, au succès et au

développement de notre Chambre de Commerce Suisse en France et de ses Sections en province.

Je bois enfin au succès de toutes les initiatives personnelles et à leur association féconde, par une compréhension toujours plus profonde du caractère et des qualités des uns par les autres. (*Applaudissements*).

M. Alphonse DUNANT, Ministre de Suisse a prononcé ensuite l'allocution suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE,

Ma première parole sera pour vous remercier d'avoir bien voulu, par votre présence, témoigner de l'intérêt que vous portez à la colonie suisse en général et plus particulièrement à notre jeune Chambre de Commerce dont les efforts méritent d'être encouragés. Tous, nous sommes très flattés de ce que vous soyez venu au milieu de nous qui recherchons loyalement, amicalement, le développement des relations économiques franco-suisse.

MESSIEURS,

Ces relations ont reposé en 1921 sur les bases contractuelles suivantes :

Tout d'abord la convention de commerce de 1906, dénoncée par la France pour le 30 septembre 1919, mais prolongée de trois mois en trois mois par tacite reconduction. Il convient toutefois, de remarquer que les droits d'entrée stipulés dans les annexes A et B de cette Convention ne sont plus en vigueur, la France ayant maintenu les coefficients de majoration édictés en 1919, et la Suisse ayant, de son côté, appliqué dès le 1^{er} juillet 1921, les droits de son nouveau tarif.

Ensuite, nous avons l'accord concernant l'horlogerie, conclu à la fin du mois de mai dernier et qui a fixé les contingents mensuels d'importation en France des montres, chronomètres, chronographes, etc., d'origine suisse ; ces importations sont, comme dans les accords précédents, affranchies des coefficients de majoration des droits d'entrée ; nous sommes en conversation avec le Gouvernement français, quant à l'admission des quantités afférentes aux cinq premiers mois de l'année.

Une question que je ne saurais passer sous silence est celle de l'exportation de nos broderies qui, une fois épuisé le reliquat du contingent fixé par l'accord du 10 mars 1920, sont entrées en France, sous le régime du droit commun. Le coefficient 3, 5 qui, aux yeux du Gouvernement français, réalisait la péréquation des droits et fut consacré par décret du 11 janvier 1921, n'a pas été sans exercer une influence sur l'importation de nos broderies, déjà si affectées par l'état défavorable de notre change ; d'autre part, notre plus sérieuse attention a été attirée sur une proposition de loi émanant de l'initiative parlementaire et qui tend à faire doubler les droits actuels, tout en maintenant le coefficient de majoration de 3, 5. Afin de démontrer à quel point notre industrie de Saint-Gall souffre dans ses exportations vers la France, il me suffira de vous citer les chiffres suivants : avant la guerre, la Suisse exportait en France environ 76.000 kilos de broderies de toutes sortes ; après s'être élevé en 1916 à plus de 250.000, ce chiffre n'est plus, pour l'année 1921, que de 45.000 !

Les négociations entre alliés de l'Union monétaire latine, ont été assez ardues ; l'afflux des monnaies

d'argent des divers pays de l'Union vers la Suisse, dû au cours élevé de notre devise et à la baisse du prix de l'argent, avait déjà, vers la fin de 1920, décidé le Conseil fédéral à retirer de la circulation les écus de fr. 5 de l'Union, ainsi que les monnaies divisionnaires d'argent belges qui étaient restées en circulation chez nous. Cet afflux croissant détermina en outre le cabinet de Berne à prendre l'initiative d'une conférence monétaire, en vue de faire trancher les questions qu'une telle situation avait fait naître. Après de laborieux pourparlers qui durèrent du 21 novembre au 9 décembre, fut signée à Paris la convention monétaire additionnelle à celle du 6 novembre 1885 ; cet acte ratifie et maintient jusqu'à nouvel accord, la mise hors cours à laquelle la Suisse avait procédé ; il fixe le stock des monnaies d'argent des autres Etats détenues par la Suisse et les conditions dans lesquelles il sera liquidé ; enfin, notre contingent d'écus est porté à 80 millions, ce qui nous permettra de satisfaire entièrement aux besoins de notre circulation. Malgré les réels sacrifices que nous avons dû consentir (notamment en ce qui concerne les délais de rapatriement), je pense que cette convention n'est pas défavorable aux intérêts de mon pays, qui a pu éviter de sortir de l'Union et a fait, aussi dans ce domaine, un geste de solidarité internationale.

Lors de votre banquet de l'année dernière, je vous avais dit, Messieurs, mon souci, quant à la brûlante question des zones franches et j'avais exprimé l'espoir de voir les deux Gouvernements arriver à une entente. Quelques semaines plus tard, les négociations furent reprises, et un accord put heureusement se faire ; la Convention signée à Paris le 7 août 1921, est actuellement soumise à l'approbation des Parlements des deux pays ; l'idée directrice de cette Convention est de consolider la situation économique de Genève et des cantons limitrophes, maintenir et développer les relations de bon voisinage et d'amitié entre Genève et les régions qui l'environnent ; cette Convention, dont le préambule mérite de retenir spécialement l'attention, contient des stipulations perpétuelles de quatre catégories qui peuvent être résumés comme suit :

1^o Franchise douanière, dans la limite d'un maximum à fixer, pour tous produits ou objets achetés dans le canton de Genève par les habitants des anciennes zones ;

2^o Facilités de circulation dans l'intérêt de l'exploitation des biens situés dans ces mêmes territoires à moins de 10 kilomètres de part et d'autre de la frontière ;

3^o Non-application des prohibitions d'exportation aux produits provenant de biens-fonds de cette même portion de la zone de 10 kilomètres ; enfin

4^o Facilités de circulation pour les animaux et véhicules des trois cantons suisses limitrophes et des anciennes zones franches. D'autres stipulations, valables seulement dix ans après lesquels les deux Etats contractants s'efforceront de conclure un arrangement nouveau, tenant compte de l'évolution des conditions économiques, concernant tout d'abord la franchise douanière à l'entrée dans les cantons de Genève, Vaud et Valais d'un certain nombre de produits originaires des anciennes zones franches, les uns sans limitation de quantités, les autres, jusqu'à concurrence d'un contingent annuel et prévoient ensuite la même franchise

avec ou sans limitation de quantités, à l'entrée dans les anciennes zones franches pour un plus grand nombre de produits en provenance des trois susdits cantons suisses. Enfin, *last but not least*, la Convention prévoit l'installation en gare de Genève-Cornavin d'un service de douane français pour la visite des voyageurs et de leurs bagages personnels transportés dans les trains express sans arrêt entre Genève et la frontière. Et, pour ne rien omettre, je mentionnerai que la convention de 1902, relative à la police de la navigation sur le lac Léman est modifiée et complétée.

Vous excuserez, Messieurs, ce très sec compte rendu de cette Convention, mais il m'a paru utile de le faire afin que vous compreniez le résultat de l'effort considérable qui a été fourni de part et d'autre, pour arriver à une entente. Vous savez que cette Convention, âprement critiquée en Suisse par des personnes fort honorables, aux sentiments patriotiques indiscutables, a été recommandée par le Conseil fédéral à la ratification de nos Chambres; déjà, l'une d'elle l'a ratifiée à une majorité d'environ 2/3 contre 1/3; il paraît probable que le Conseil National, appelé à se prononcer dans quelques jours, donnera un vote semblable. Restera la possibilité d'un referendum populaire. Quant à moi, je suis profondément convaincu que cette Convention appliquée avec bonne volonté, et dans un désir mutuel de maintenir les excellentes relations du passé, nous permettra de continuer à vivre en bons voisins et en bons amis.

Des amis, Messieurs, à l'époque troublée où nous vivons et où le lendemain paraît si peu sûr, on en a besoin plus que jamais et je crois être l'interprète de mes nombreux compatriotes fixés en France en assurant ici que nous tenons à l'amitié de ce pays qui nous accorde une si large hospitalité.

Actuellement notre chère patrie traverse une crise économique, dont je n'ai pas besoin de vous dire l'intensité. Notre change nous est contraire, nos industries naguère si florissantes sont dans un marasme effrayant, le chômage atteint des proportions lamentables, l'industrie hôtelière supporte les conséquences d'une constellation internationale infiniment troublée. Nos hôtes de ce soir comprendront, mes chers compatriotes, qu'ému de cette situation j'envoie, en votre nom, un salut patriotique à notre Suisse bien aimée qui sait que dans toutes les occasions, dans les jours d'heur et de malheur, elle peut compter sur le dévouement, sur le profond attachement de ceux que l'on a surnommés la quatrième Suisse.

Messieurs de la Chambre de Commerce Suisse, il vous appartient de donner à votre pays d'origine preuve de ce dévouement, de cet attachement, en apportant votre concours le plus actif au développement des relations économiques de la Suisse avec la France; que chacun travaille dans sa sphère et apporte sa pierre — si modeste soit-elle — pour la construction de l'édifice; vous aurez fait œuvre utile.

Consolider les rapports avec une République à laquelle nous lient tant d'intérêts supérieurs, c'est là un programme à la réalisation duquel je voue toute mon activité étant profondément convaincu que ce ne sera point en vain. Et ce sont là les sentiments qui m'animent au moment où me tournant vers M. le Représen-

tant du Gouvernement, j'exprime ici l'espoir de voir se resserrer toujours davantage l'amitié et la confiance entre la Suisse et la France. (*Applaudissements*).

M. Lucien DIOR, Ministre du Commerce, a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Je m'excuse véritablement de prendre la parole après l'excellent discours que vous venez d'entendre de M. le Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, qui vous a exposé avec tant de clarté ce qu'était une crise et quels pouvaient être les moyens de la conjurer, après le discours de M. l'Ambassadeur de Suisse en France, qui vous a lumineusement montré en détail les petites difficultés que nous pouvions rencontrer en ce moment-ci et qui vous a exposé son très grand désir d'arriver à des solutions qui satisfassent également votre amour pour votre patrie et votre amitié pour notre pays.

Je retiens, Messieurs, de ce que j'ai entendu, que ce qui nous est commun, c'est l'amitié profonde qui existe entre le peuple français et le peuple suisse, c'est le désir très vif que nous avons les uns et les autres de nous aider dans la lutte économique que nous sommes obligés de supporter, dans cette crise que caractérisait tout à l'heure M. le Président de la Chambre de Commerce et que pour ma part je considère comme une conséquence de la suppression ou du déroutement des courants commerciaux internationaux normaux. De même que dans l'atmosphère il existe des courants généraux et généreux, auxquels nous devons la succession des temps en même temps que la succession des saisons et qui peuvent parfois être troublés par un orage, de même il semble que le cataclysme de la guerre par lequel nous venons de passer a troublé les courants normaux des échanges. Il faut absolument retrouver un équilibre, mais pour y parvenir, il faut réparer ce qui a causé ce déséquilibre. Celui-ci vient, non pas seulement d'une guerre passagère mais d'une guerre qui a détruit, qui a laissé béantes des plaies dans notre pauvre pays et dont souffrent beaucoup d'autres pays avec lui, mais par voie de conséquence seulement.

Hélas! c'est une nécessité que si l'on veut supprimer l'effet, il faut d'abord supprimer la cause. Je sais, Messieurs, que chacun à notre place et dans notre sphère nous nous efforçons de pallier autant que nous le pouvons les difficultés que nous traversons. Nous nous efforçons de les atténuer dans toute la mesure possible.

A ce point de vue, permettez-moi de remercier bien cordialement les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France qui établit entre Français et Suisses un point de contact et qui, s'adonnant à l'étude des problèmes qui se posent à nous, en recherche avec ardeur la solution qui sera la plus favorable aux uns et aux autres.

Vous pouvez être assurés que pour ma part je rechercherai toujours la solution qui pourra donner satisfaction à tous, car je suis un vieux commerçant et je sais qu'il n'y a de bonne affaire que celle qui ne laisse de rancœur ni à l'acheteur, ni au vendeur.

(*Applaudissements*).

Je sais que la convention qui laisse derrière elle un mécontentement justifié est une convention passagère car elle est appelée à ne pas répéter et même l'expérience montre qu'elle ne va généralement pas jusqu'au bout. Aussi suis-je particulièrement heureux chaque fois que ces problèmes extrêmement complexes et difficiles à résoudre sont considérés et étudiés par des hommes comme vous, car eux seuls peuvent trouver ces solutions d'espèces que dédaignent sans doute les grands principes, que laissent de côté les théories et les écoles, mais qui en fait peuvent donner la satisfaction à laquelle chacun doit prétendre.

Aussi, en vous remerciant de l'aide que vous nous apportez en traitant ces questions et en vous assurant du bon accueil qui vous sera toujours fait au Ministère du Commerce, je vous prie, Messieurs, de recevoir l'expression de mon bien cordial dévouement.

M. le Ministre, permettez-moi de lever mon verre à votre chère patrie, à la Suisse, qui a été dans les âges anciens notre guide vers la liberté, vers l'égalité, vers la fraternité et qui a été le premier symbole d'une démocratie dans le monde, grande par le cœur et grande par l'effort (*applaudissements prolongés*).

ETAT DES MEMBRES

Le Comité a procédé aux admissions suivantes :

Membre effectif fondateur :

"HELVETIA" Compagnie Suisse d'Assurances contre l'incendie, Saint-Gall, Direction pour la France, 9, rue Pillet-Will, Paris.

Membres effectifs :

BACHARACH (Adolphe), Agent commercial, 7, rue Saulnier, Paris.

HEUSSLER (F.), Représentant de commerce, rue de l'Hospice, Thizy (Rhône).

KAUFMANN (Joseph), carrossier en automobiles, 83, rue Bonnel, Lyon.

MERCIER (Henry), négociant, 13, rue de Sontay, Paris.

SCHMODERER (A.), Directeur régional de la Société Suisse d'Assurances générales sur la Vie Humaine à Zurich, 9, Place Raspail, Lyon.

STURZENEGGER Frères, articles en fil de fer, Neugasse 49, Saint-Gall.

SULZER, RUDOLPH ET C^o, Importation de soies asiatiques, Fraumünsterstrasse, 8, (Zurich).

VINS SANS ALCOOL ET FABRIQUES DE CONSERVES ALIMENTAIRES, S. A. Production de vins sans alcool et fabrication de conserves alimentaires, Meilen (Zurich).

Membre adhérent :

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE GERLAND, produits chimiques, caoutchouc manufacturé, 49, rue de la République, Lyon.

Liste des Membres. — Une nouvelle édition de la liste des membres de la Chambre de Commerce Suisse en France va paraître incessamment comme annexe aux rapports présentés à l'Assemblée générale du 21 mars.

Ces documents sont actuellement sous presse et seront envoyés très prochainement aux membres de la Chambre.

FOIRE DE BALE

Nous rappelons à nos lecteurs que la Foire Suisse d'Echantillons s'ouvrira, à Bâle, le 22 avril et qu'elle durera jusqu'au 2 mai.

Cette institution qui a un caractère strictement national, offre une image complète de la production industrielle de la Suisse. Seules les industries agricoles et alimentaires n'y sont pas représentées (ces dernières forment l'objet du Comptoir Suisse des Industries Alimentaires et Agricoles, à Lausanne, du 9 au 22 septembre 1922).

Les visiteurs de la Foire de Bâle constateront que l'industrie suisse est toujours à la hauteur de sa vieille réputation et que les difficultés avec lesquelles elle eut à lutter depuis la guerre n'ont fait que stimuler l'énergie, l'ingéniosité et la conscience professionnelles des fabricants de toutes les régions du pays.

Les excellentes communications entre Bâle et les centres économiques français, la suppression des visa de passeport, la diminution du prix de la vie qui permet de vivre en Suisse à fort bon compte, le printemps enfin qui invite aux excursions dans le pays des lacs et des montagnes : voilà autant de raisons qui engageront les hommes d'affaires et les commerçants à se rendre à Bâle à la fin du mois.

Nous nous tenons à la disposition des intéressés pour tous renseignements complémentaires ; nous remettrons également gratuitement des cartes d'acheteurs à ceux qui en feront la demande.

JOURNÉE DES SUISSES A L'ÉTRANGER

A l'occasion de la Foire Suisse d'Echantillons, une *Journée des Suisses à l'Étranger* est organisée à Bâle pour le lundi 24 avril. La matinée est réservée à la discussion des nombreux problèmes qui intéressent d'une façon ou d'une autre le sort matériel et juridique des suisses à l'étranger,